

VILLE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020
PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le *jeudi 17 décembre 2020 à 18h00* dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE et sur convocation envoyée le *10 décembre 2020*, publiée sur le site internet de la Commune de Saint-Pierre-en-Auge le jour même.

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Membres en exercice : 57

Présents : 43

Votants : 57

Nombre de procurations : 14

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacky MARIE, Maire

M. Gilles LEMARIÉ, M. Michel DAIGREMONT, M. Alain MARIE, Mme Jocelyne FOUQUES, Mme Yvelise DUMONT, M. François BUFFET, Mme Barbara DELAMARCHE, M. Régis COLLEVILLE, Mme Marie-Pierre BOUCHAR-TOUZE, Mme Joelle AUBERT, M. Daniel ROUGET, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Jeanne AGIS, Mme Marie-Hélène BESNIER, Mme Elisabeth LACHAUME, M. Alain COEURET, M. Christian VAN DER WAGEN, M. Michel VAN DER WAGEN, Mme Paulette DANOT, M. Jean-François HOTTON, M. Francis BLOT, M. Eric BELLANGER, Mme Liliane DEPARIS, M. Gérard BISSON, M. Jean-Pierre PARAGE, Mme Brigitte MADELINE, M. Didier BOUDAS, Mme Sonia BUTANT, Mme Catherine LAURENT, M. Benjamin CHALOT, M. Emmanuel CHOTTARD, Mme Lisbeth CHOUET, Mme Valérie FOUQUES, Mme Josiane LETOURNEUR, Mme Claire RIVIERE, Mme Sylviane PRALUS, Mme. Annie DEBOUVER, Mme Brigitte FERRAND, M. Théo PIEDNOEL, M. Christophe ROBERT M. Claude LACOUR, Mme Catherine SADY, M. Gilbert TIRARD, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Véronique MAYMAUD

Mme Annie PARÉ

Mme Christine LEGENTIL

M. Denis DUBOIS

Mme Léa VERSAVEL

M. Luc DEREPA S

Mme Marie-Josèphe LEMAITRE

M. Loïc BONNISSENT

M. Dominique PICOT

Mme Danièle VESQUE

Mme Mathilde BACHELEY

M. Frédéric RUSSEAU

M. Hubert PITARD-BOUET

M. Olivier ANFRY

donne pouvoir à

Mme Catherine LAURENT

Mme Brigitte MADELINE

M. Jacky MARIE

M. Claude LACOUR

M. Gilbert TIRARD

M. Christophe ROBERT

Mme Sylviane PRALUS

Mme Lisbeth CHOUET

M. Régis COLLEVILLE

Mme Barbara DELAMARCHE

M. Gérard BISSON

Mme Liliane DEPARIS

M. Jacky MARIE

M. Gilles LEMARIÉ

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal sera enregistré et filmé

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant les procès-verbaux du 15 octobre 2020.

Procès-verbal approuvé :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- 0 ABSTENTION**

- Madame Marie-Pierre BOUCHART-TOUZÉ

Exposé de M. Jacky MARIE :

En introduction de ce conseil municipal, je souhaite rappeler rapidement que depuis le dernier conseil et à l'occasion du 2ème confinement qui a été mis en place le 30 octobre, nous avons poursuivi nos actions de soutien envers les acteurs du territoire.

Ce 2^{ème} confinement a été synonyme d'un énorme coup de massue pour nos habitants, nos artisans, producteurs, commerçants et entrepreneurs du territoire ; mais aussi pour le monde culturel, événementiel et touristique.

Nous avons déjà expliqué les diverses actions mises en place en commission économie locale et plus longuement dans le dernier bulletin municipal.

Les plus significatives :

- La distribution toutes boîtes du dépliant « Soyons solidaires, soutenons nos commerces locaux à Saint-Pierre-en-Auge », dans les foyers du territoire ;
- Des élus et agents ont contacté les 120 commerçants et artisans du territoire, potentiellement éligibles au dispositif régional « Impulsion Relance Normandie », devenu « Impulsion Résistance Normandie » afin qu'ils en bénéficient.
- La mise à disposition gratuite d'une boutique éphémère du 2 décembre au 15 janvier, au 31 rue de Falaise...

Et comme les habituels moments conviviaux (repas de Noël dans les communes déléguées, distribution de colis de Noël aux aînés) n'ont pas pu être organisés.

Nous poursuivrons nos actions car cette crise sans précédent est loin d'être terminée et les répercussions sociales et économiques pour nos habitants risquent d'être notables dans les prochains mois.

3 ÉCOLE D'AMMEVILLE : CHOIX DES ENTREPRISES

Exposé de M. Jacky MARIE

Sous la précédente mandature, le conseil municipal a décidé, suite à la découverte de champignons dans des classes modulaires de l'école maternelle de Lieury, de regrouper sur le site de l'école d'Ammeville les maternels et les primaires. L'équipe pédagogique, étroitement associée à la réflexion, et les parents d'élèves concertés, ont approuvé cette perspective sous réserve de l'engagement d'un programme de restructuration du site afin notamment de regrouper les classes par pôle.

Le projet conduit par le cabinet Architriad, a été rationalisé au maximum pour en maîtriser son coût global (évalué à 750 000 € HT au stade Avant Projet). A l'issue de la consultation, son coût global s'établit à 920 000 € HT.

Cette évolution tient à 2 raisons :

- Les entreprises ont renchéri leurs prix en raison des mesures sanitaires complémentaires qu'elles doivent mettre en œuvre dans leurs opérations
- La maîtrise d'œuvre a probablement sous-estimé la difficulté pour les entreprises d'intervenir pendant 2 ans sur un site occupé.

Néanmoins, nous tenons à conforter ce site scolaire et à conduire cette opération jusqu'à son terme. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposerons, pour absorber ce surcoût, de mettre en vente l'ancienne école de Lieury.

Le plan de financement global vous est présenté par M. Gilles. LEMARIÉ

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Intervention de M. C. LACOUR :

La 1^{ère} estimation faite 239 343 €, au niveau du DETR nous avons 44 000 € en moins

Réponse de M. G. LEMARIÉ :

Les causes :

- Lots infructueux lors des deux premières consultations (6 mois de retard)
- Devis entreprises revus à la hausse en intégrant les coûts Covid
- Marché à 3 phases

Réponse de M. J. MARIE :

L'estimation a été faite par l'architecte bien avant le Covid, les entreprises ont intégré les contraintes sanitaires dans leurs offres.

Intervention de M. C. LACOUR :

Il y a des différences importantes, 80 % de plus sur la charpente métallique et 61% sur les huisseries intérieures

Réponse de M. G. LEMARIÉ :

Nous avons retardé la consultation à 3 reprises pour obtenir un maximum d'offres mais nous n'avons pas réussi à avoir les prix que nous espérions.

Intervention de M. C. LACOUR :

Où en sommes-nous de l'étude de faisabilité par le SDEC, des panneaux photovoltaïques ?

Réponse de M. A. MARIE :

La demande a été faite au SDEC, mais aucun financement possible en 2021 voire en 2022.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Régis COLLEVILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND** acte de la Commission d'Appel d'Offre
- **PREND** note des offres de base
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché aux entreprises retenues
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés des 13 lots

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

4 DETR 2021- RESTRUCTURATION DE L'ECOLE D'AMMEVILLE – Phases 2 et 3
--

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette opération ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour les 2^{ème} et 3^{ème} phases de travaux ainsi qu'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Lisieux- Normandie

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

5 DÉCLASSEMENT ET MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE LIEURY CADASTRÉE 363 A131, 132, 133

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Jacky MARIE

Intervention de M. T. PIEDNOEL :

N'est-il pas nécessaire pour les mises en vente de consulter la population concernée ? Ce local aurait pu être destiné à d'autres fonctions.

Réponse de M. J. MARIE :

Je tiens à vous rappeler que le produit de cette vente restera sur le territoire de l'Oudon. L'école d'Ammeville c'est un budget de près d'un million d'euros avec un reste à charge de 550 000 €, entre 2018 et 2020, aucun projet n'a été identifié sur ce bâtiment. Nous avons de nombreux de bâtiments publics qui nécessitent des travaux, donc notre choix a été de la mettre en vente.

Intervention de M. D. BOUDAS :

Cette ancienne école n'est pas du tout fonctionnelle pour une utilisation à titre privé ou professionnel et nécessiterait des travaux si l'on souhaite en faire autre chose. Je suis favorable à cette opération.

Intervention de M. C. ROBERT :

Vous faites état d'une évaluation de ce bien pour 190 000 €, j'ai plusieurs questions : les domaines ont-ils été consultés pour estimer la valeur de ce bien ?

Réponse de M. J. MARIE :

Il le sera lorsque nous aurons un acquéreur.

Intervention de M. C. ROBERT :

Qu'elles ont été les autres évaluations faites par les agences ou notaires ?

Réponse de M. J. MARIE :

Nous avons retenu la plus élevée.

Intervention de M. C. ROBERT :

Est-ce que le mandataire qui a fait la proposition aura l'exclusivité de la vente ?

Réponse de M. J. MARIE :

Non, tous professionnels locaux se verront proposer un mandat simple.

Intervention de M. C. ROBERT :

M. BOUDAS évoquait le besoin d'importants travaux ne serait-il pas opportun de consulter a minima les commissions municipales concernées ?

Réponse de M. G. LEMARIÉ :

Il y a des choix à faire compte tenu de nos finances, aujourd'hui la vente de l'école de Lieury s'impose car nous avons besoin de cette vente pour financer en partie les travaux de l'école de d'Ammeville.

Intervention de M. C. ROBERT :

Encore une fois, est-il possible de consulter les commissions concernées pour ce genre de projet ?

Réponse de M. J. MARIE :

Je retiens votre proposition M. ROBERT.

Intervention de M. C. LACOUR :

Nous avons un accès de chaque côté pourrait-on faire deux lots ?

Réponse de M. J. MARIE :

Il n'y a qu'un bâtiment cela paraît compliqué.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- CONSTATE la désaffectation de l'immeuble cadastré sur la commune déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives
- PRONONCE son déclassement du domaine public
- DÉCIDE la mise en vente de cet immeuble pour un montant de 190 000 € net vendeur.

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **45 POUR**
- **12 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

6 ÉCOLE D'AMMEVILLE : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS
--

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Après en avoir délibéré,

- **CRÉÉ** cette autorisation de programme « Restructuration de l'école d'Ammeville » pour un montant de 1.100.000 € TTC afin de mener cette opération de travaux pluriannuels, accompagnée de son tableau de répartition des crédits annuels, ainsi qu'il suit :

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement prévisionnels	50 000	480 000	400 000	160 000	10 000

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Catherine LAURENT

Intervention de Mme Catherine SADY :

J'ai plusieurs questions : comment cela se fait-il que nous soyons propriétaire d'un terrain sur Barou-en-Auge ?

Réponse de Mme C. LAURENT :

C'est un leg

Intervention Mme C. SADY :

Y-avait-il des conditions ?

Réponse de Mme C. LAURENT :

Non pas de condition, ce terrain rapporte à peine 250 € à la commune, c'est une prairie non cultivable

Intervention Mme C. SADY :

La vente est-elle soumise au contrôle des structures, ou au droit de préemption de la SAFER ?

Réponse de Mme C. LAURENT :

Non, car il est locataire depuis des années

Intervention M. F. BUFFET :

Ce n'est pas un agriculteur, il est retraité et fait brouter ses animaux. La SAFER n'intervient pas obligatoirement lors d'une vente, elle a deux mois pour le faire,

Intervention Mme C. SADY :

La SAFER peut intervenir et préempter pour quelqu'un d'autre

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de céder cette parcelle, pour un montant de 8 752 €, les frais de bornage et d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **45 POUR**
- **0 CONTRE**
- **12 ABSTENTIONS**

8 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES MATERNELS RÉSIDANT A SAINT-PIERRE-EN-AUGE ET SCOLARISÉS A L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'OGEC SAINTE-THÉRÈSE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de conclure avec l'OGEC Sainte-Thérèse de décider de participer financièrement aux élèves des classes préélémentaires domiciliés à Saint-Pierre-en-Auge à compter de l'année scolaire 2019/2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- **PREND NOTE** que les crédits afférents pour l'année scolaire 2019/2020 seront ouverts par décision modificative au BP20 à l'article 6574.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

9 DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Intervention M. C. LACOUR :

Au sujet de la taxe foncière, je suppose que la taxe des ordures ménagères est intégrée aux 6 600 € ? Car, nous pouvons récupérer cette taxe auprès de la gendarmerie. C'est prévu dans le bail.

Réponse de M. G. LEMARIÉ : Entendu merci

Intervention Mme C. SADY :

Je m'étonne qu'il y ait des travaux de réfection des clôtures

Réponse de M. J. MARIE :

C'est un complément de travaux, c'est une séparation entre l'espace de vie des gendarmes et le point d'accueil au public.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les projets de décisions modificatives

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

10 SUBVENTION COOPÉRATIVES SCOLAIRES ANNÉES 2019/2020 - 2020/2021
--

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Barbara DELAMARCHE

Intervention Mme C. SADY :

Combien d'élèves pour 2020 ?

Réponse de Mme B. DELAMARCHE :

506 élèves

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **PROPOSE**, comme prévu au budget primitif 2020, d'honorer l'engagement de la Commune envers les coopératives scolaires (15 € / élève), en attribuant et versant sur l'exercice budgétaire 2020 les subventions suivantes :

	Au titre de l'année scolaire	
	2019-2020	2020-2021
Coopératives scolaires		
Ecole d'Ammeville	1 455 €	1 500 €
Ecole Sainte-Marguerite	1 320 €	1 380 €
Ecole Bisson St Pierre	2 820 €	2 850 €
Ecole Pot d'Etain Saint Pierre	1 905 €	1 860 €
TOTAL	7 500	7 590

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

11 SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Jacky MARIE

En cette année inédite liée à la crise sanitaire de la Covid 19, qui a un impact social et économique sans précédent sur notre vie locale, nous avons en effet souhaité, de manière exceptionnelle, remplacer les traditionnels colis de Noël ou les repas offerts par les comités des fêtes (qui ne peuvent pas avoir lieu en cette période compliquée), par la distribution de bons d'achat d'une valeur de 20€ par personne, aux aînés du territoire âgés de 65 ans et + soit près de 40 000 € réinjectés dans l'économie locale.

Je salue l'effet multiplicateur de cette démarche puisque des acteurs économiques et associatifs du territoire ont eu recours à ce dispositif pour leurs salariés ou adhérents.

Le dispositif est mis en place moyennant une adhésion de chacun des commerçants partenaires (une 40 aine) et membres de l'UCIA au réseau « Les ambassadeurs du commerce ».

Afin que cela soit totalement transparent pour eux, nous vous proposons de verser une subvention de 1 000 € à l'UCIA pour couvrir ces adhésions.

Intervention Mme S. PRALUS :

Ce dispositif a été mis en place pour soutenir les commerçants du territoire. Vous avez parlé de la subvention de 1 000€ qui permettrait au commerçants de n'avoir aucune charge, il leur reste tout de même 5% à leur charge, n'aurions nous pas pu prendre en charge ces 5 % ?

Réponse de M. G. LEMARIÉ :

C'est une mécanique compliquée à mettre en place, les bons d'achat ne vont pas être utilisés uniformément chez chaque commerçant.

Réponse de Mme MP. BOUCHART-TOUZÉ :

Nous avons également sollicité les grandes entreprises du territoire afin qu'elles offrent des bons d'achat à leurs salariés et cela a été suivi. Il est à noter l'initiative personnelle de Monsieur le Maire à l'attention de tous les agents de la commune.

Intervention Mme S. PRALUS :

Le système est assez compliqué, n'aurions-nous pas pu faire plus simple (une ramette de papier et découper des bons) ?

Réponse de M. J. MARIE :

C'est de l'argent public, il faut suivre les procédures.

Intervention Mme S. PRALUS :

La dépense totale est de 2 842 €, on peut imaginer l'embauche d'une secrétaire pour faire ce travail, c'est une autre solution.

Réponse de M. M. DAIGREMONT :

C'est un procédé compliqué, nous avons eu une formation avec l'UCIA et le percepteur. On ne manipule pas des valeurs publiques sans une procédure de régie.

Réponse de M. J. MARIE :

La remise de ces chèques se fait contre signature et sur présentation d'une carte d'identité.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention correspondante aux frais d'adhésion annuelle de 20 € par an par commerçants dont l'UCIA devra s'acquitter, soit un montant de 1 000 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

12 MARCHÉ FORAIN : ABATTEMENT PARTIEL DES ABONNEMENTS
--

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Michel DAIGREMONT

CONSIDÉRANT que les commerçants abonnés se sont acquittés de leur droit de place du dernier trimestre

CONSIDÉRANT que les commerçants proposant des produits dits « non essentiels » n'ont pu exposer 4 lundis consécutifs en raison du dernier confinement.

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de rembourser les commerçants concernés :
 - Mme BARREIRO NETO Maria -José 7.20 €
 - M. BERGERON Martial 25.20 €
 - M. FOUCAULT Jean-Christophe 32€
 - M. JOUGNEAU Dominique 28.80€
 - M. DAUNAY BRUNO 44.80€
 - M. BRICE René 25.60€
 - SARL MARCHE AVEC ELLES 32€,
 - M. TOUCHARD Gilles 28.80€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

13 INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Jacky MARIE

CONSIDÉRANT

Que le montant annuel de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise doit faire l'objet d'un réexamen tous les deux ans,

Après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** : Que le montant annuel de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise soit revalorisé à hauteur de l'inflation, soit 2,91% (1,80% en 2018 et 1,10% en 2019) à compter du 1^{er} décembre 2020 et fera l'objet d'un versement annuel d'un montant fixe de 1 029,10 € en novembre de l'année N, quel que soit le poste occupé par l'agent, complété par un versement mensuel correspondant au montant individuel attribué à l'agent.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

15 INDEMNISATION DE JOURS EPARGNÉS NON PRIS

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Jacky MARIE

CONSIDÉRANT

- Qu'en cas de départ définitif, le Compte Epargne-Temps doit être soldé,
- Que Monsieur Mickaël MARCHAND, Adjoint technique, est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 07 septembre 2020 et jusqu'au 21 décembre 2020, date à laquelle il est mis fin à son stage,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à indemniser les jours épargnés par Monsieur Mickaël MARCHAND, selon le barème fixé par l'arrêté du 28 novembre 2018 susvisé, soit : 11,5 jours à 75€ (catégorie C) soit un total de 862,50 € versé à son profit

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

16	INDEMNITÉ DE BUDGET DU TRÉSORIER
-----------	---

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Intervention Mme B. FERRAND :

Est-il nécessaire de nommer les gens lorsqu'on leur attribue un montant ?

Réponse de M. G. LEMARIE :

M. MARTIN est notre trésorier, lorsqu'il vient en conseil, il est nommé.

Réponse de M. J. MARIE :

La question a été posée par Mme PRALUS, nous lui avons répondu.

Réponse de M. J. MARIE :

C'est une obligation de les nommer sur la délibération.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

CONSIDÉRANT

Qu'une indemnité de confection de budget d'un montant forfaitaire de 45,73 € brut peut être attribuée,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer à Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Trésorier, l'indemnité forfaitaire de budget d'un montant de 45,73 € brut à compter de l'année 2020 pour la durée de ses fonctions.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

17 PROLONGATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE COMMUNE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Jocelyne FOUQUES

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de la prolongation du CEJ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Saint-Pierre-en-Auge, à signer tout document afférent

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

18 MISE A JOUR DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Jocelyne FOUQUES

Après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- **APPROUVE** l'inscription des chemins suivants au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires :

- **S'ENGAGE** en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité.
- **AUTORISE** le passage de randonneurs pédestres, équestres et VTT sur les propriétés privées communales suivantes :

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

19	DÉNOMINATION DE LA GENDARMERIE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE : COLONEL ARNAUD BELTRAME
-----------	---

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Jacky MARIE

Nous souhaitons rendre hommage à ce héros, blessé mortellement par un terroriste dans le supermarché de Trèbes, parce qu'il a des attaches normandes et des liens avec certains d'entre nous ; il a servi avec Olivier Anfry.

De plus cette idée a obtenu l'aval de sa maman, qui sera présente lors de la cérémonie que nous envisageons. Les gendarmes locaux et leur hiérarchie nous soutiennent dans notre démarche.

Cet homme incarne la plus haute forme d'héroïsme qui existe, celle de donner sa vie pour en sauver une autre.

Baptiser la nouvelle gendarmerie de St Pierre En Auge par le nom du Colonel Arnaud BELTRAME marque notre profond respect, notre reconnaissance, notre admiration pour cet officier de gendarmerie qui a su porter si haut l'exemplarité du métier des gendarmes au quotidien.

CONSIDÉRANT,

- Qu'il appartient au conseil municipal de nommer les emplacements des rues, bâtiments ou parkings et jardins communaux conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT,

- L'accord écrit reçu de Madame BELTRAME, en novembre dernier, en réponse à notre courrier de sollicitation

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** que soit dénommée la gendarmerie de Saint-Pierre-en-Auge située au 17 rue des Jonquilles, « Gendarmerie Colonel Arnaud BELTRAME » en hommage à cet officier décédé héroïquement, le 23 mars 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

20 CONVENTION DE PRESTATION POUR LE JARDIN CONSERVATOIRE DES FLEURS ET LÉGUMES DU PAYS D'AUGE ENTRE L'ASSOCIATION MONTVIETTE NATURE EN PAYS D'AUGE ET LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Alain MARIE

Intervention de Mme B. FERRAND :

La charge de travail qui incombe à l'association est plus importante, est-elle compensée par une augmentation de la prestation ?

Réponse M. Alain MARIE :

L'entretien courant reste à la charge de l'association, c'est en accord avec l'association. Il y a une augmentation de 600 € de la prestation ; le plessis sera réalisé avec l'aide de bénévoles courant janvier.

Réponse de M. J. MARIE :

Le gros entretien reste à la charge de la commune.

Intervention de Mme C. SADY :

Les visites étaient organisées auparavant par un agent de la commune, c'est fini ça ?

Réponse de M. J. MARIE :

Non, un agent est toujours présent pour les visites mais uniquement en période estivale.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **RENOUVELLE** la convention pour l'année 2021, la prestation est fixée à 8 600 € (soit 2 150 € par trimestre).

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

21	AFFAIRES DIVERSES
-----------	--------------------------

Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur du conseil municipal, les questions orales suivantes seront exposées par les conseillers municipaux dans la limite de quatre questions par conseiller.

Économie - Commerce

QUESTION n° 1 : Mme S. PRALUS

Des chèques cadeaux ont été distribués aux habitants de plus de 65 ans. Combien de commerçants ont-ils signé la convention permettant ce partenariat ? Pourquoi les commerçants n'ont-ils pas été informés en amont du montant des 5 % de frais de gestion à leur charge ? La commune ne pourrait-elle pas prendre en charge ces frais ? (Soit une somme d'environ 2 000 euros).

Réponse de M. J. MARIE :

Les habitants ont été informés par courrier.

Réponse de Mme MP. BOUCHAR-TOUZÉ :

Avant la mise en place de ce projet, il y a eu une concertation avec l'UCIA, la procédure a bien été expliquée.

QUESTION n° 2 : M. C. ROBERT

Dans le cadre de la Commission « Economie locale » qui s'est tenue le 10 novembre 2020, nous avons présenté 10 propositions concrètes et constructives afin de soutenir nos commerces et notre économie locale. Quel suivi concret comptez-vous donner à nos propositions ? La commune ayant apparemment laissé passer le délai pour 2020, une possibilité d'exonération fiscale locale pour les propriétaires de locaux commerciaux et les commerçants sera-t-elle envisagée pour 2021 ? A défaut, pourrait-on prévoir un remboursement aux commerçants et aux propriétaires de locaux commerciaux par la commune suite à la crise sanitaire ?

Réponse de M. J. MARIE :

Nous n'avons pas « loupé le coche ».

Réponse de Mme MP. BOUCHART : Lors de la commission économie locale vous nous avez présenté 10 propositions, vous avez eu des réponses point par point.

Concernant les taxes foncières, il vous a été expliqué qu'il aurait fallu en faire la demande avant le 15 octobre 2019 pour les taxes de 2020 et avant le 15 octobre 2020 pour les taxes 2021. Nous avons constaté une hétérogénéité des situations, nous ne reviendrons pas en arrière. Nous travaillons en proximité avec les commerçants et cette demande n'a pas été exprimée. De nombreuses actions ont été mises en place comme les chèques cadeaux, appréciés des commerçants qui ont pu également pour certains, bénéficier d'autres aides de l'état ou de la région.

QUESTION n° 3 : M. T. PIEDNOEL

La municipalité a pris l'initiative de plusieurs réunions en ligne avec les commerçants ainsi que les habitants sur l'aménagement du centre bourg de Saint-Pierre-sur-Dives. Cette organisation a été confiée à un prestataire extérieur (la société Ve2a). Quel a été le coût de ces prestations pour notre commune ? Notre commune ne dispose-t-elle pas de ressources suffisantes en interne pour consulter les commerçants et les habitants ?

Réponse de Mme MP. BOUCHART :

La décision date de fin 2018, le porteur de projet c'est l'EPFN qui a choisi la société Ve2a pour réaliser cette étude. Un diagnostic a été réalisé par des experts, celui-ci a été partagé avec les commerçants puis avec les habitants, la participation de la commune s'élève à 7 000€ + TVA.

QUESTION n° 4 M. T. PIEDNOEL

Dans le cadre des aides et du soutien à l'économie locale, quelles ont été les actions menées ou envisagées à destination de nos commerces ruraux ? Le Billot, Sainte-Marguerite-de-Viette, Boissey...

Réponse de M. J. MARIE :

Nous soutenons les commerçants de tout notre territoire (+ de 50 000 euros relais du Billot, 2018 achat parcelle du Brettevillais, soutien du bar de la Fontaine de Boissey, exonération des loyers communaux et droits de terrasse, dépôt de pain et marché hebdo à Sainte-Marguerite-de-Viette ...).

Social

QUESTION n° 5 : Mme S. PRALUS

Environ 200 personnes isolées seraient appelées hebdomadairement par les adjoints et maires-délégués. Combien de personnes exactement ont elles été contactées dans chacune des communes déléguées ?

Réponse de M. D. BOUDAS :

Oui, elles ont été appelées de la semaine 45 à la semaine 49, des visites ont été faites par les adjoints et les maires délégués, de plus chaque maire délégué a effectué la remise des bons d'achat en porte-à-porte.

Communication

QUESTION n° 6 : M. T. PIEDNOEL

Depuis sa mise en place, la commission « Communication » n'a jamais été réunie. Quel rôle souhaitez-vous donner à cette commission ? Pourquoi cette commission n'a-t-elle pas été associée à la création des vidéos YouTube mettant en valeur les actions de la municipalité ni à la réalisation du bulletin municipal de notre commune ?

Réponse de M. J. MARIE :

Mme Maymaud absente ce soir, nous a fait savoir qu'une commission aura lieu courant janvier ou février 2021.

QUESTION n° 7 : M. T. PIEDNOEL

Suite à la démission de notre collègue Sylvain André, nous souhaitons mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal son remplacement par M. Luc DEREPAAS au sein de la commission « Communication ».

Réponse de M. J. MARIE :

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Personnel

QUESTION n° 8 : Mme S. PRALUS

La commission « Personnel » ne s'est jamais réunie. Envisagez-vous une date prochaine de rencontre ?

Réponse de M. G. LEMARIE :

La commission ressources s'est réunie en juillet, une prochaine réunion sera prévue avant le conseil municipal du mois de janvier avec un point sur le personnel à l'ordre du jour.

Sapeurs-Pompiers

QUESTION n° 9 : M. C. ROBERT

Nous vous avons fait part lors du dernier conseil municipal d'un certain nombre de mesures à adopter afin d'aider nos sapeurs-pompiers. Quel est l'état d'avancement de notre demande de signature d'une convention entre la commune avec le SDIS du Calvados ? Pour rappel, ce type de convention vise à faciliter le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires en leur accordant un accès prioritaire aux logements sociaux, aux emplois municipaux mais également de facilités de mise à disposition en cas d'intervention.

De telles conventions ont déjà été signées dans plusieurs communes du département (Condé-en-Normandie, Amfreville, Le Molay-Littry, Clécy...). Notre commune prévoit-elle donc prochainement la signature d'une telle convention ?

Réponse de M. J. MARIE :

Une convention n'est pas nécessaire, nous avons fait appel au volontariat, il faut avoir des projets de recrutement compatibles.

Culture et Patrimoine**QUESTION n° 10 : Mme C. SADY**

Une résidence d'artistes s'est installée au Billot. Qu'a concrètement prévu la municipalité pour accompagner ces 3 artistes ? Une thématique particulière leur a-t-elle été imposée ou ont-elles le libre choix de l'orientation de leurs travaux ? Ces questions n'auraient-elles pas mérité d'être évoquées en commission « Culture et Patrimoine » afin de les accompagner au mieux ?

Réponse de Mme Y. DUMONT :

C'est un projet porté et choisi par la CALN, Saint-Pierre-en-Auge a été sollicitée pour l'intendance. Les artistes travaillent sur la thématique « autour de l'assiette ».

Biens communaux**QUESTION n° 11 : M. C. ROBERT**

Où en est la reprise des terrains communs du lotissement de La Bagottière à Bretteville sur Dives ? Cette décision d'acquisition gracieuse par la commune avait été actée lors du conseil municipal du 29 janvier 2020. Il semblerait que les riverains n'aient eu aucune nouvelle depuis.

Réponse de : M. D. ROUGET :

Les habitants de la Bagottière doivent envoyer leur pouvoir à Maître Daniel, qui ne dispose toujours pas d'un retour de tous les co-lotis.

QUESTION n° 12 : Mme C. SADY

Quel sera le devenir du logement communal de Vieux-Pont ?

Réponse de M. G. LEMARIÉ :

Un inventaire et une étude des logements communaux sont en cours d'étude.

Cérémonies patriotiques**QUESTION n° 13 : M. G. TIRARD**

Le 5 décembre dernier a eu lieu la traditionnelle cérémonie rendant hommage aux morts de la guerre d'Algérie, de la Tunisie et du Maroc en présence du sous-préfet.

Pourquoi n'avons-nous eu aucune information sur cette cérémonie patriotique ? Les élus de l'opposition souhaitent être systématiquement associés à l'ensemble des cérémonies patriotiques de notre commune nouvelle.

Réponse de M. M. DAIGREMONT :

Les règles sanitaires imposées pour ce type de manifestation sont strictes et le nombre de participant limité jusqu'à nouvel ordre.

Finances

QUESTION n° 14 : Mme S. PRALUS

Le sujet des finances de l'agglomération a été abordé lors du conseil communautaire du 3 décembre dernier. « Les recettes peinent à faire face aux dépenses, il faudra faire des choix », a déclaré son Président. En tant que vice-président, pensez-vous qu'il faut maintenir les projets tels qu'ils ont été prévus ?

Réponse de M. J. MARIE :

La CALN doit contraindre ses dépenses de fonctionnement mais ne remet pas en cause les projets prévus.

QUESTION n° 15 : Mme B. FERRAND

Puisque la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie risque de devoir faire des choix dans ses projets d'investissement, qu'en sera-t-il de la troisième tranche de travaux des bâtiments conventuels ?

Réponse de M. Y. DUMONT :

Le plan de financement va être élaboré en fonction de l'APD définitif, il nous appartiendra ensuite de décider du phasage de cette 3^{ème} phase.

QUESTION n° 16 : Mme B. FERRAND

Où en est l'état d'avancement du dossier de transfert du cinéma, l'association du cinéma Le Rexy n'ayant aucune nouvelle des modifications qu'elle avait proposées il y a déjà presque un an maintenant ?

Réponse de M. Y. DUMONT :

L'architecte travaille sur l'avant projet définitif, nous sommes en l'attente de l'étude de sol pour avancer.

QUESTION n° 17 : M. C. LACOUR

Dans le cas du maintien des projets à l'identique, pour trouver des recettes, quelle est la position précise de la municipalité par rapport à une augmentation de la pression fiscale ?

Réponse de M. J. MARIE :

Je ne répondrai pas car cela concerne la CALN, c'est à elle de répondre.

Environnement

QUESTION n° 18 : Mme B. FERRAND

Quel est le résultat des travaux de la commission d'enquête sur le problème des odeurs à Donville ?

Réponse de M. A. MARIE :

La ventilation du local de stockage des boues est à revoir, depuis le 1^{er} janvier 2020 c'est la CALN qui est compétente sur la question. Les travaux ont été effectués, le problème est résolu, le dossier est consultable à la l'Agglo.

QUESTION n° 19 : M. G. TIRARD

Pourriez-vous nous présenter clairement les conditions d'entretien des haies sur les chemins communaux ?

Réponse de M. A. MARIE :

L'entretien des haies et des talus sur les chemins communaux desservant au moins une habitation, est pris en charge par la CALN.

Réponse de M. F. BUFFET :

Les communes fibrées par voie aérienne doivent avoir des haies entretenues afin de ne pas gêner le passage des fils. C'est aux propriétaires que revient la coupe des branches qui gênent ce passage.

QUESTION n° 20 : Mme B. FERRAND

Lors d'une commission sur les cycles de l'eau à l'Agglo, nous avons appris que des travaux seraient entrepris rue du Bosq et rue Général Leclerc. Pourrions-nous avoir des informations précises sur ces projets ?

Réponse de M. F. BUFFET :

Le département nous a sollicité pour faire un nouvel enrobé sur ces deux rues, avant d'engager ces travaux, une réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eau potable est nécessaire.

Travaux

QUESTION n° 21 : M. G. TIRARD

La halte gare est en cours de construction actuellement, nous aimerions connaître le financement précis de cette opération mais également savoir quels sont les travaux annexes que la commune s'est engagée à réaliser. Ces projets seront-ils prochainement évoqués dans le cadre d'une commission « Travaux » ?

Réponse de M. J. MARIE :

Le coût d'aménagement est nul pour la commune, les travaux sont financés à 50% par la région, 25% par la CALN et 25% par la SNCF.

Site Internet de la commune**QUESTION n° 22 M. C. ROBERT**

La loi prévoit que « dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe » (article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales). Cette obligation légale n'est malheureusement pas respectée depuis des années dans notre commune. La commune compte-t-elle prochainement se conformer à cette obligation ? Avez-vous par ailleurs étudié notre souhait de mise en ligne des enregistrements des séances comme demandé lors de la séance du 15 octobre 2020 ?

Réponse de M. J. MARIE :

La rédaction du compte rendu est une priorité mais la charge de travail de sa rédactrice peut retarder cette mise en ligne, nous veillerons dans l'avenir à ce que les délais soient respectés. Les enregistrements audio sont disponibles sur demande. Pour le moment, nous n'irons pas plus loin.

Intervention de M. G. LEMARIE :

Messages des élus de la majorité aux élus de l'opposition :

Mesdames et Messieurs les élus, il faut que le public, les habitants sachent que vous souffrez de bipolarité politique, d'un dédoublement de personnalité. Vous avez la volonté de construire dites vous, avec nous, vous l'écrivez dans la tribune du dernier bulletin municipal alors que dans le titre et dans le contenu de la même tribune, vous cherchez à détruire l'action municipale.

Vous affichez une façade bienveillante lors des commissions pour ensuite saper le travail réalisé par notre équipe, vous êtes une opposition sans proposition constructive ou avec des propositions démagogiques. Vous dénoncez régulièrement une prétendue souffrance des agents alors que le comportement d'un de vos anciens colistiers qui fait ce soir des commentaires désobligeants en direct, et que Monsieur ROBERT soutien de ces « likes » inconditionnels, a envoyé un agent municipal en ITT.

Enfin, M. DEREPAS absent ce soir, se permet sur les réseaux sociaux de critiquer la tenue de notre conseil municipal qui n'est selon lui qu'une cellule d'enregistrement, il nous qualifie de statue muette mais toutefois arrogante. A l'évidence, il n'a pas voté à Saint Pierre-en-Auge et n'a pas l'air de connaître la réalité de nos instances locales. Ces conclusions sont donc hâtives et dénuées de tous fondements.

Mesdames et Messieurs soyez réellement constructifs ne restez pas dans la rancœur, permettez des relations saines et contribuez au respect mutuel entre élus et surtout envers les agents de notre collectivité.